

Fiche-réflexe à destination des professionnel.le.s

Et si la personne que vous accueillez était victime de violences conjugales?

Formes de violences

VERBALES

Injures, menaces, intimidations, dévalorisations

MATERIELLES

Briser ou lancer des objets

PHYSIQUES

Bousculades, coups avec ou sans objet, morsures, brûlure, séquestration

ECONOMIQUES

Contrôle des dépenses, suppression carte vitale, des moyens de paiement, interdiction de travailler

PSYCHOLOGIQUES

Humiliations, harcèlement, chantage affectif, interdiction de fréquenter les amis, la famille, chantage autour des enfants

ADMINISTRATIVES

Confiscation ou chantage autour des papiers d'identité, du carnet de santé, des diplômes...

SEXUELLES

Actes et pratiques sexuelles imposées (pornographie, rapports non protégés...), viols

VIOLENCES CONJUGALES

Points de vigilance

Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'études, toutes les cultures.

- Circonstances à risque : jeune âge, grossesse, séparation
- Signes de coups et blessures
- Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression
- Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir...

N'hésitez pas à poser la question :

« Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, dans votre couple ? »

Quelle posture adopter ?

L'agresseur :

- L'humilie
- Lui fait peur
- La dévalorise
- L'isole
- La culpabilise
- La fait taire

A l'inverse, le/la professionnel.le :

- L'écoute avec attention, respect et bienveillance
- Parle d'un ton calme et avec empathie
- La valorise dans les démarches qu'elle entreprend
- Se montre disponible et crée un climat de confidentialité
- Ne banalise pas, ne minimise pas les faits
- La rassure en lui indiquant un réseau de professionnel.le.s
- L'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage
- La déculpabilise en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression
- Rappelle que les actes et les faits relatés sont interdits et punis par la loi

Dans tous les cas, respecter le rythme et les décisions de la victime